



COMMUNE DE SAINT MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL

Tél. : 02.99.07.57.22

Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

<http://www.saintmalonsurmel.fr/>

Envoyé en préfecture le 13/02/2020

Reçu en préfecture le 13/02/2020

Affiché le

ID : 035-213502909-20200212-D_20200212_02-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2020

Date de convocation : 4 février 2020

Conseillers en exercice: 14

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mil vingt, le douze février, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE METAYER, Maire.

Étaient présents : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.
Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, M. Pierre BASTARDIE, M. Bernard DAUGAN, M. Hervé DREUSLIN, Mme Sonia HUBY, Mme Isabelle LE GOUEVEC.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Absents : M. Aurélien GENAITAY, M. Bruno LESAIGE, Mme Erell LISSILLOUR et M. Fabien ZETTEL.

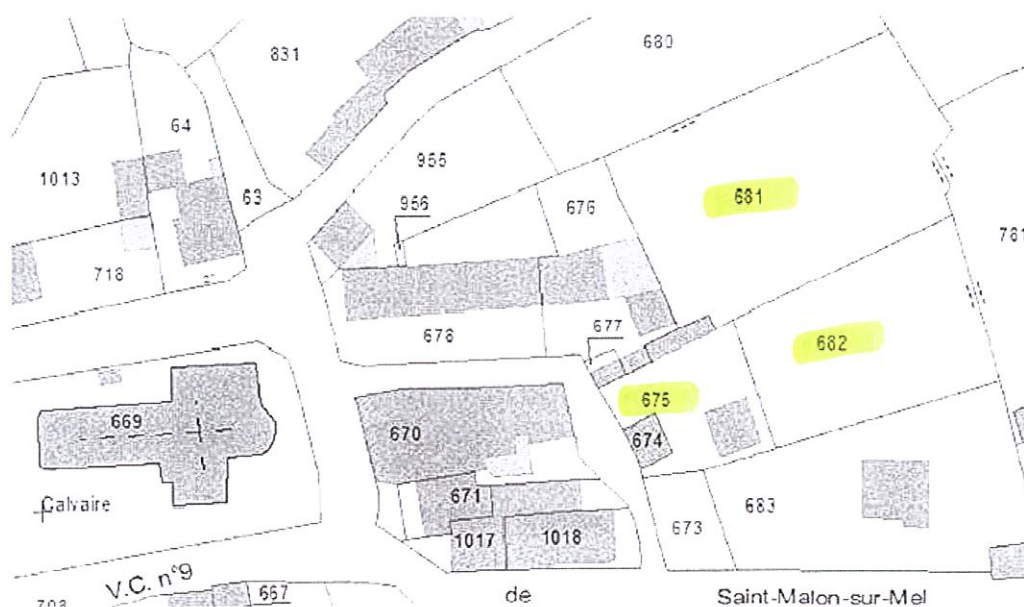
Procuration : Erell LISSILLOUR à Brigitte PIERRARD, Fabien ZETTEL à Pierre BASTARDIE.

Secrétaire de séance : M. André DELAROCHE

2020-02-12/02 – DONATION DES PARCELLES B 675 – B 681 ET B 682

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. le Maire fait lecture du courrier de Monsieur et Madame Denis RIAUX, dans lequel ces derniers proposent de faire don à la commune de Saint Malon Sur Mel des parcelles B 675 – B 681 et B 682 (en jaune sur le plan ci-dessous) situées derrière le Musée de la Forge (cadastré B1017-B1018).



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DÉCIDE d'accepter le don,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire pour son exécution.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gilles Le Métayer

